

CALENDRIER

JANV à SEPT 2022

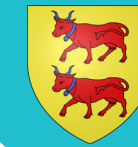
Étude de préfiguration
(recensement des projets)

OCT à DEC 2022

Validation du programme
et signature du contrat de
financement

2023 à 2025

Réalisation des projets et
suivi du fonctionnement



CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES EN BÉARN

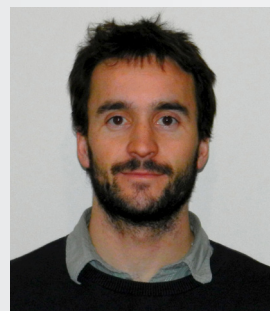
VOS INTERLOCUTEURS

SDEPA



Frédéric DELPIT
f.delpit@sdepa.fr
06.42.32.56.20

COFOR



Antoine MIGNON-LE-VAILLANT
antoine.mignonlevaillant@communesforestieres.org
05.59.39.06.65 - 06.76.68.18.85

INTERCOMMUNALITÉ



Morgane UBALDO
m.ubaldo@cc-nordestbearn.fr
06.07.09.83.77



Le Contrat de Développement des EnR* Thermiques (CDT)

QU'EST CE QUE C'EST ?

Un dispositif proposé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) pour promouvoir les EnR thermiques.

FILIÈRES CONCERNÉES

Biomasse**
(chauffage et eau chaude sanitaire)



Solaire thermique
(eau chaude sanitaire)



Géothermie
(chauffage et rafraîchissement)



POUR QUI ?

Tout porteur de projet public ou privé, désirant créer ou réhabiliter son système de chauffage ou de rafraîchissement de bâtiments à l'exception des particuliers.

FINANCEMENTS

Etudes jusqu'à 70 %
Travaux de 20 à 70 %

COMMENT ÇA MARCHE ?

QUOI ?	QUI FAIT ?	QUI PAYE ?
Idée de projet	Porteur de projet	Les idées n'ont pas de prix
Pré-étude et évaluation de la faisabilité	SDEPA, COFOR, Intercommunalité	SDEPA (gestion déléguée des fonds Ademe/Région)
Étude de préfiguration (recensement des projets)	SDEPA, COFOR, Intercommunalité	SDEPA (gestion déléguée des fonds Ademe/Région)
Étude technique Avant projet détaillé	Porteur de projet	Porteur de projet avec financement jusqu'à 70 %
Travaux	Porteur de projet	Porteur de projet avec financement de 20 à 70 % selon projet
Fonctionnement de l'installation	Porteur de projet	Porteur de projet
Suivi du fonctionnement de l'installation	SDEPA, COFOR, Intercommunalité	SDEPA (gestion déléguée des fonds Ademe/Région)

Un accompagnement personnalisé sur toutes les phases du projet, par le SDEPA.



* Energies Renouvelables

** Biomasse : La biomasse désigne l'ensemble des matières organiques pouvant se transformer en énergie. On entend par matière organique aussi bien les matières d'origine végétale (résidus alimentaires ou de cultures, huiles, bois, feuilles) que celles d'origine animale (résidus d'équarrissage, êtres vivants du sol).